

Annecey - Agglo



Dispensé de timbrage

Annecey CTC



DEPOSE LE 13/11/2007

BIMESTRIEL
PS BP 830
74016 ANNECY CEDEX
ISSN 1771-1487
ABONNEMENT 15 euros
N° 105 octobre-novembre 2007

EDITO :

TAXE D'HABITATION : LA DROITE DEPARTEMENTALE COGNE FORT

Petit exercice pratique. Retrouver son imprimé de taxe d'habitation de l'année 2001 (date des dernières élections au Conseil général) et comparer le total de la colonne 'Département' avec celui de la même colonne de l'année 2007, que chacun a reçu récemment. Instructif, non ?

Pour un ménage occupant un logement de 90 m2 à Annecy Novel

La part départementale de la **taxe d'habitation augmente de**

- **Sans enfant à charge : 45 %**
- **Avec 2 enfants à charge : 53 %**
- **Avec 3 enfants à charge : 65 %**

L'augmentation est encore plus forte pour les ménages à faibles ressources qui bénéficiaient jusqu'en 2006 de l'abattement spécial à la base.

Les conseillers généraux UMP et UDF d'Annecy (MM Rigaut et Puthod), d'Annecy-le-Vieux (M. de Menthon), de Seynod (Mme Camusso), de Faverges, Rumilly, Thônes... ont tous voté ces augmentations qui pèsent sur les budgets familiaux. Il faudra s'en souvenir lors des prochaines élections cantonales !!!

Sommaire :

- p.1: Edito de Jean Excoffier
- p.2: Elections municipales Annecy
- p.3: Elections municipales Annecy le Vieux
- p.4-5 Chroniques annéciennes
- p..5-6 : Chronique de l'agglomération annécienne
- p.7-8 : Actualité de l'agglo

Jean EXCOFFIER
Conseiller municipal
Conseiller communautaire

TOUTE L'ACTUALITE ANNECIENNE EN TEMPS REEL SUR LE BLOG :

<http://jean-excoffier.over-blog.org/>



Une liste ouverte, à l'écoute des Annéciennes et des Annéciens

Vu le rapport de forces à Annecy, qu'est-ce qui permet de dire que la gauche peut gagner cette élection et d'abord arriver en tête au premier tour ?

Comme tout un chacun, j'observe que la droite est divisée. Le maire sortant, Jean-Luc Rigaut, n'a toujours pas de positionnement franc concernant sa liste. Je vois également émerger une UMP radicale, avec un Pierre Hérisson et un Lionel Tardy qui aimeraient bien faire bande à part. Et le Modem souhaite également former une liste. En résumé, une droite qui totaliserait 53% à 57% des suffrages sur trois listes me laisse un créneau tout à fait possible pour arriver en tête au premier tour.

La liste présentée par le PS se veut largement ouverte : comment cela se traduit-il ?

Au-delà de la colonne vertébrale formée par des hommes et des femmes de la section du Parti socialiste d'Annecy, des discussions sont en cours avec les Verts et le Parti communiste, pour travailler à une liste commune. Le reste de la liste sera constitué d'hommes et de femmes issus très largement de la société civile. J'en ai rencontré dans mon réseau de parents adhérents de la FCPE ; sont également pressenties des personnes impliquées dans le monde associatif, qui ont prouvé leurs compétences en matière de gestion et de prise de décision collectives. Pour moi, il est important d'aboutir à une liste homogène. Non pas au sens où nous aurions tous le même profil, mais en veillant à ce que les candidats aient expérimenté, au travers de leurs responsabilités dans la société, le sens de l'intérêt collectif.

Quelles sont les dossiers prioritaires auxquels il faudra s'attaquer après les municipales ?

Il est impossible de donner une priorité unique. On pourrait très facilement parler du logement, et aussi du vieillissement de la population par exemple. Mais je ne peux écarter l'économie et l'emploi, les liens intergénérationnels, le rapprochement entre les élus et la population, sans oublier le développement durable puisqu'on sort du Grenelle de l'environnement. Nous devons prendre, au-delà de l'Agenda 21, des décisions qui nous permettront d'aller encore plus loin.

Annecy fait partie de la Communauté d'agglomération. Bon nombre de dossiers seront forcément traités à ce niveau. Comment l'anticipes-tu, notamment au travers de tes relations avec les élus de gauche des autres communes ?

Nécessairement, des interfaces doivent se nouer avec les

communes avoisinantes : je pense à Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet et Seynod, entre autres. J'aurai prochainement une réunion de travail avec les premier(ère)s des socialistes de ces communes, où nous aborderons nos thèmes communs de campagne, mais aussi des interrogations et des dossiers qui intéressent les habitants de chacune de ces communes.

Parmi les axes forts que tu mets en avant, il y a le souci d'une plus grande proximité avec la population...

C'est l'originalité de la campagne que notre équipe a voulue. Au fil des mois, on a travaillé sur un certain nombre de dossiers. Semaine après semaine, nous allons les livrer à la population par trois canaux. Le premier est le blog* que nous avons créé : les internautes y auront la primeur de nos propositions et pourront donner leurs réactions. En parallèle, nous allons distribuer des tracts dans les quartiers, afin que tout le monde ait ces informations sans oublier d'organiser des réunions publiques. Et puis bien sûr, l'équipe va se déplacer pour aller à la rencontre des habitants, pour discuter et dialoguer, car le but de cette campagne est aussi de donner la parole aux Annéciens et aux Annéciennes, pour entrer dans cette grande notion de démocratie participative que nous avons souhaitée dès le départ.

Quel sera le premier thème abordé ?

Nous avons fait le choix de traiter d'abord l'économie et l'emploi, en lançant une première idée qui est la création d'une cité artisanale sur l'ancien site des abattoirs. Notre deuxième idée est la mise sur pied d'une bourse de locaux à vocation économique. Les artisans et les professionnels qui veulent s'installer sur Annecy ont des difficultés à trouver des locaux. Cette bourse leur permettrait de connaître les possibilités ; inversement, un artisan souhaitant céder ses locaux, pourrait communiquer son offre à cette bourse. Le troisième point est la création d'un fonds commun d'investissement local. Je crois possible que des Annéciens mettent de l'argent dans un fonds dont l'objectif serait de soutenir la création et le développement d'activités, et donc d'emplois locaux. Les règles de gestion de ce fonds s'inscriraient dans le principe d'un développement durable.

Sur ce thème de **l'économie et de l'emploi**, nous avons une première réunion publique à Annecy,
Salle de la résistance (7 rue de la Providence)
le vendredi 16 novembre à 20h.00

La deuxième réunion publique aura lieu
sur le thème de la culture et des sports
le vendredi 7 décembre, Salle Jumel à 20h.00
(cette salle se situe à côté de la salle des Clarisses à la Manufacture).

(*) www.annecy2008.fr



Jean-Jacques PASQUIER
Parti Socialiste



ELECTIONS MUNICIPALES D'ANNECY-LE-VIEUX

Jean-Jacques PASQUIER est âgé de 40 ans. Il est originaire du département. Il a vécu une bonne vingtaine d'années dans sa commune de naissance, la sympathique bourgade de Saint-Jeoire en Faucigny, à laquelle il reste très attaché. Il est ensuite venu sur le bassin annécien pour son travail. Quelle profession ? Technicien en gestion de la faune sauvage, à la fédération des chasseurs de Haute-Savoie. Un métier qu'il a toujours voulu exercer, avec des contacts humains de qualité, proche de la nature, et la possibilité de parcourir les montagnes du département fréquemment. Une passion pour sa profession qui l'a amené à défendre les intérêts d'une corporation méconnue. Il a activement participé à un syndicat apolitique et autonome (UPTEC), créé entre collègues de divers départements. C'est aujourd'hui le premier des syndicats représentatifs de cette branche. Il en a été le secrétaire général de 2000 à 2005.

Il est socialiste depuis toujours, convaincu mais discret sur ses convictions, comme beaucoup, dans un département où l'ouverture aux idées progressistes n'est pas jugée de bon aloi par tout un chacun. Désormais il a franchi le Rubicon. Fort du soutien des militants socialistes d'Annecy le Vieux, qu'il remercie de leur confiance, il prône au nom de notre équipe l'ouverture et un large rassemblement, avec tous ceux qui partagent nos valeurs. Venez donc nous rejoindre !

Travailler et fédérer sur la base de valeurs communes : un projet clair et simple.

Nos idées structurantes, dans les grandes lignes :

Un souhait pour cette campagne : **qu'un vent de démocratie souffle enfin sur Annecy-le-Vieux**. Il vient de se lever à nouveau, avec l'approche des élections. Nous l'espérons permanent, ébouriffant et même décoiffant pour certains !

Nous travaillons à faire émerger une **alternative radicale**, mais néanmoins constructive, à la gestion municipale actuelle. Nous bâtissons pour ce un **programme qui se veut réaliste et pragmatique**.

Un projet qui reposera sur des valeurs identifiées :

- Des **valeurs humanistes**, qui replacent l'homme au centre de toutes les décisions municipales. Créer de vrais espaces de rencontre, pour petits et grands, c'est créer du lien social entre générations, véritable source de richesse.
- Des **valeurs sociales**, pour qu'un nouvel arrivé sur notre commune ait une chance de trouver une « habitation à loyer normalisé ». Dynamiser le logement locatif, c'est être pourvoyeur de jeunes pour une municipalité. Notre commune en a besoin ; cette jeunesse est un gage de pérennité.
- Des **valeurs environnementales**, car nous sommes les légataires d'un patrimoine naturel inestimable, dont le lac est l'un des joyaux. C'est un devoir de le préserver pour les générations à venir. Nous ne permettrons d'entorses ni à la Loi Littoral, ni à la Loi Montagne.
- Des **valeurs démocratiques**, pour que la municipalité entende et réponde aux préoccupations légitimes des quartiers, du haut comme du bas d'Annecy-le-vieux.
- Des **valeurs d'ouverture et d'économie d'échelle**, sur les nombreux dossiers désormais du ressort de la C2A, de la culture au transport, avec une implication de premier ordre d'élus ancileviens, sans orgueil incongru.

Un « **sens des valeurs** » présidera notre gestion municipale, avec un Maire proche de ses administrés et une gestion financière transparente et nullement dispendieuse.

Notre projet est de **confronter une proposition concertée à la réalité des attentes**, qu'il vous appartiendra de juger point par point en fin de mandat.

Que vive l'âme d'Annecy-le-Vieux !

Cette belle commune est plus qu'une banlieue du Chef-lieu de département.

Pour suivre la campagne et participer aux réflexions, venez nous rejoindre sur le Blog, il est là pour cela :

<http://jeanjacquespasquier2008.over-blog.com/>

CHRONIQUES ANNECIENNES

Réformes des autorisations d'urbanisme

Les derniers textes en matière d'urbanisme :

- ☞ loi S.R.U. du 13/12/2000
- ☞ loi U.H. du 20/07/2003
- ☞ loi E.N.L. du 13/07/2006
- ☞ ordonnance du 8 décembre 2005
- ☞ décrets d'application (janvier 2007 ...)

Les objectifs de la réforme :

Clarifier le droit de l'urbanisme et le champ d'application des différentes autorisations

- * Regroupement des autorisations d'urbanisme : on passe de 11 régimes d'autorisations à 3 : permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et de 5 régimes de déclarations à 1 : déclaration préalable.
- * Possibilité de regroupement de plusieurs autorisations : lorsqu'un projet prévoit à la fois des démolitions, des aménagements et des constructions, le demandeur peut choisir de demander un seul permis. Exemple : le permis de construire peut autoriser des démolitions.
- * Unification des procédures d'instruction : délai de 3 mois de droit commun pour le retrait d'un acte illégal ; délai de 3 mois pour fournir les pièces complémentaires sinon décision tacite de rejet.

Améliorer la qualité du service rendu aux usagers et élus

- * Définition exhaustive du contenu des dossiers : le contenu des pièces jointes est mieux précisé et il incite à une meilleure réflexion sur la qualité de l'architecture et l'intégration dans le paysage.
- * Des délais garantis :
 - un délai de droit commun est notifié au demandeur lors du dépôt
 - ce délai ne peut être modifié que dans les cas prévus par le code
 - la modification de délai doit impérativement être notifiée dans le mois qui suit le dépôt
 - les demandes de pièces manquantes transmises hors délai sont sans effet sur ce délai
- * Le délai de droit commun est d'1 mois pour une déclaration, 2 mois pour une maison individuelle et pour un permis de démolir, 3 mois pour les autres constructions et aménagements.

Améliorer la sécurité juridique en précisant mieux les responsabilités respectives

- * L'instructeur n'a plus à assurer la vérification d'éléments qu'il peut difficilement contrôler : la propriété du terrain, les servitudes de droit privé, les études concernant la sécurité, les plans intérieurs (sauf ERP) et la SHON.
- * Dans des cas spécifiques, le dossier de demande doit être complété par une attestation d'un professionnel (en cas de plan de prévention des risques ...). Le service instructeur ne contrôle pas directement le respect de ces normes.
- * C'est le constructeur ou son architecte qui atteste de la conformité des travaux au permis qu'il a obtenu.

Ces nouvelles mesures s'appliquent aux dossiers déposés à compter du 1^{er} octobre 2007. Si les deux premières parties ne posent pas trop de problèmes, la troisième partie va laisser le particulier un peu démuné en terme de garanties face à un constructeur peu scrupuleux.

La ville a décidé de maintenir l'instauration du permis de démolir et de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture.

Projet d'éloignement des conjoints violents

Dans la plupart des cas, en cas de violence dans un couple, c'est la victime qui doit quitter le domicile conjugal pour se mettre à l'abri. Se fondant sur une expérience tentée par le tribunal de grande instance de Thonon, le TGI d'Annecy a piloté un projet collectif (Conseil général, Espace Femmes, Mission au Droit des femmes, ADOMA, VIA 74, Service pénitentiaire d'insertion et de probation, Hôpital et Justice...) d'optimisation des mesures qui peuvent être décidées par un juge.

— Eloigner le conjoint violent pour prévenir la répétition des violences, le chantage affectif, dans un contexte d'urgence. Il faut mettre en place une solution d'hébergement pour l'auteur des violences, afin d'éviter à la victime de quitter le domicile conjugal. Le Centre d'hébergement St François mettra une chambre à disposition.

— Prévenir la récidive en favorisant la prise de conscience par l'auteur des violences et de la portée de ses actes. Un psychologue sera chargé de diagnostiquer les causes et de préconiser au juge les mesures en charge d'y remédier.

Le coût d'un tel dispositif est évalué à 25 310 € en année pleine pour 30 entrants. Le TGI souhaite tester l'efficacité du dispositif avant la fin de l'année pour 8 cas, avant de le généraliser.

La ville pourrait apporter 3 000 €.

.../...

A propos d'une question (probablement téléguidée) sur un investissement au CCSTI de Cran-Gevrier, B. Accoyer s'en est pris au maire d'Annecy à propos de la rénovation de la salle de théâtre de Bonlieu dénonçant "*un coup de force*", indiquant que la C2A "*n'est pas une vache à lait*" ... B. Accoyer est, sur cette question, d'une mauvaise foi totale. Il est vrai que quand on parle culture, il sortirait plus vite son revolver que son carnet de chèques !

Rappelons qu'Annecy-le-Vieux est probablement la seule ville de France de 20 000 habitants sans le moindre équipement culturel municipal !

A propos du rapport d'activité du SILA, nouvelle agression verbale d'Accoyer reprochant à la ville d'Annecy d'avoir encore des réseaux unitaires d'égouts (aujourd'hui, on sépare les eaux pluviales des eaux usées) pour tenter de masquer la réalité : le coût de l'assainissement de l'eau, géré par le SILA et son président Hérisson est 30 % plus cher que la moyenne régionale parce que le SILA (donc les consommateurs d'eau) finance en totalité l'assainissement de certaines communes rurales (la plupart dans la circonscription d'Accoyer). B. Accoyer a justifié cette "solidarité" parce qu'il faut permettre à ces communes de débloquer des terrains pour la

construction. Vive le mitage du territoire et la maison individuelle, c'est son credo. Bonjour l'environnement !!!

Il a de nouveau rappelé son opposition au Centre de congrès, toujours en termes très agressifs.

Cerise sur le gâteau, il a précisé "*ne pas être partisan des SCOTS*". On comprend mieux pourquoi le SCOT (schéma de cohérence territoriale) de la grande région annécienne n'avance pas vite : il en était le président jusqu'à ces dernières semaines !

L'ordre du jour comprenait :

- ▶ Des désignations de délégués suite aux modifications intervenues en septembre
- ▶ Le compte-rendu des délibérations du bureau
- ▶ L'approbation des budgets supplémentaires 2007 : budget principal et budgets annexes (ordures ménagères, eau, transports urbains, pépinières d'entreprises). Pour l'essentiel, il s'agit de reports d'opérations programmées et non effectuées totalement en 2006. (3 votes contre un investissement de 32 000 € au CCSTI de Cran-Gevrier (dont celui d'Accoyer, qui a rappelé qu'il avait été contre le transfert à l'agglo de cet équipement).
- ▶ Un ajout à la politique d'aide à l'accession à la propriété: les règles actuelles prévoient une clause anti-spéculative en cas de revente du bien. Il est ajouté une clause anti-spéculative en cas de location.
- ▶ Adoption des tarifs 2008 (secteur culturel)
- ▶ Approbation du bilan 2006 de la Société d'équipement de la Haute-Savoie
- ▶ Approbation du rapport annuel du SILA pour l'assainissement et l'élimination des déchets (2 abstentions dont la mienne pour les raisons invoquées plus haut).
- ▶ Approbation du rapport d'activités du SIPAS (syndicat de protection du Semnoz). A noter les 106 jours d'ouverture en 2006-2007 contre 141 jours en 2005-2006. Manque de neige !
- ▶ Approbation du rapport d'activités du SIUPEG (source de chez Grillet).
- ▶ Approbation du rapport d'activités du SCOT. Les Verts sont intervenus pour dire que le SCOT n'avancait pas faute de volonté politique. J'ai demandé si un échéancier pouvait être donné : les études pourraient être terminées à mi-2008 ? Vote : 2 NPPV (Verts) et 3 abstentions (les 3 PS d'Annecy).
- ▶ Parc d'activités économiques Seynod-Montagny les Lanches : la C2A lance une étude d'impact et une étude de type "approche environnementale de l'urbanisme". Ce secteur comporte beaucoup de zones humides, une biodiversité très intéressante, des espèces menacées... Il convient donc d'être prudents pour ne pas massacrer le site.

En questions diverses :

- ▶ Ouverture des commerces le dimanche pour les fêtes : 16 et 23 décembre
- ▶ Centre de congrès : deux groupes de réflexion vont être mis en place après l'échec de la première consultation sur le programme et sur le financement.
- ▶ Le président veut mettre en place une charte qualité et développement durable pour les politiques de l'agglo.
- ▶ Deux interventions concernant les demandeurs d'asile (il y avait une manif à la préfecture au même moment) et l'accueil des sans abris.

ACTUALITE DE L'AGGLOMERATION

Restructuration de l'EHPAD de la Prairie (Annecy)

Cet établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes va être restructuré pour un coût de 2,2 M€ hors taxes.

Réhabilitation des 3 cuisines des résidences pour personnes âgées

La Villa Romaine, la Résidence Heureuse (Annecy) et les Pervenches (Cran-Gevrier) sont concernées pour un coût de 407 000 € hors taxes.



Réhabilitation de La Résidence Heureuse

Une consultation est lancée pour la restructuration de ce foyer logement médicalisé afin de disposer d'un outil adapté aux besoins d'une population âgée de plus en plus dépendante.

Réhabilitation du foyer de jeunes travailleurs de la Tournette (ex Maison de la Jeune Fille)

Le projet de réhabilitation de ce foyer, ouvert en 1960, comprend la création de 23 nouveaux logements PLAI et la réhabilitation de 72 chambres. Le coût global est estimé à 3 783 191 €.

Répartition du financement :

- Etat (10 %),
- Conseil régional (10 %),
- Conseil général (10 %),
- ville d'Annecy (5 %),
- C2A (5 %),
- emprunts (60 %).

Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)

Le projet consiste en la réalisation d'un CADA de 63 places soit 21 logements (16 T1 – 5 T2 – locaux collectifs et de services).

Coût global 2 899 826 €.

Opérateur : ADOMA (ex SONACOTRA)

Bien que la compétence appartienne exclusivement à l'Etat, qui devrait financer la réalisation, les collectivités territoriales sont mises à contribution, l'état n'apportant que 700 000 € - et encore n'est-on pas sûr du versement de 300 000 €, la ligne budgétaire ayant été supprimée en 2007 !!! Exemple concret du transfert de charges de l'Etat UMP-Nouveau Centre vers les collectivités !!!

La ville d'Annecy participe en mettant à disposition le terrain par bail de 30 ans pour 231 000 € (alors que la valeur estimée est de 540 000 €) plus une subvention de 44 625 €.

La C2A apportera également 44 625 € et le Conseil général 59 000 €.

Centre de congrès, de séminaires et d'expositions

Rappelons que ce projet, auquel l'UMP s'est opposé avait été lancé sur les bases suivantes : délégation de service public pour la construction, l'exploitation et le financement de cet équipement.

Sur un coût de construction évalué à 21 M€, la C2A s'engageait à hauteur de 7,5 M€.

Aucune société n'a fait acte de candidature. Le projet n'était-il pas viable ? Les sociétés spécialisées (peu nombreuses) ont-elles été dissuadées ? Difficile de trancher.

Nul doute que ce sujet sera l'un des enjeux de la prochaine législature de l'agglomération.

